

CHARTRE VOLONTÉ DE COMPOSTER



Nom : _____ Téléphone : _____
Prénom : _____ E-mail : _____
Adresse : _____ Commune : _____

Dans un souci de développement durable, le SIETREM encourage la mise en place d'une éco-gestion responsable des déchets ménagers par la pratique du compostage domestique.

Cette incitation, basée sur le volontariat, se traduit par une charte conclue entre l'habitant et le SIETREM.

L'habitant s'engage à :

- Utiliser le composteur fourni par le SIETREM pour le traitement des déchets végétaux et des déchets fermentescibles de la cuisine.
- Composter selon l'usage recommandé par le SIETREM et par le guide de compostage remis avec le composteur.
- Maintenir le composteur en bon état.
- Répondre aux demandes d'information des services du SIETREM pour la réalisation du suivi de l'opération.

Le SIETREM s'engage à :

- Etre à l'écoute de l'habitant et répondre à ses interrogations concernant la pratique du compostage en proposant des formations.
- Promouvoir l'échange d'informations et d'expériences par l'organisation de manifestations.
- Tenir informés les habitants des résultats obtenus par l'ensemble des participants (qualité du compost obtenu, utilisation du compost, problèmes rencontrés, améliorations apportées...)

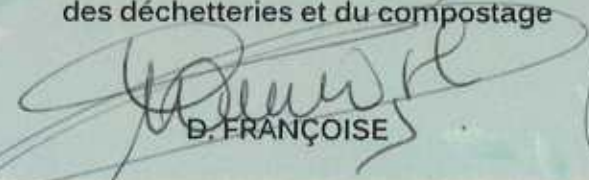
Le SIETREM dote en composteur (maximum deux par foyer) les habitants volontaires de votre commune. Une participation financière de 20 € par composteur fourni est demandée. Le(s) composteur(s) demeure(nt) la propriété de l'habitant.

Cette charte est consultable et téléchargeable sur le site internet du SIETREM.

Fait à _____, le : / /

L'habitant :

La Vice-Présidente, chargée du réseau
des déchetteries et du compostage


D. FRANÇOISE

Le Président,


M. GERES

Maire de Croissy-Beaubourg